

PAWORAMAS

L'actualité des Risques majeurs

Bulletin trimestriel de veille

N°39 - 2e trimestre 2016

Droit - Les derniers textes parus
Actes administratifs en Rhone-Alpes
Questions parlementaires
Jurisprudence

Panoramas

L'actualité réglementaire des risques majeurs

N° 39 – 2e trimestre 2016

« Panoramas » est un bulletin de veille réglementaire trimestriel édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Fauré, 38000 Grenoble

Veille réglementaire

1. [Droit - Les derniers textes parus](#)----- 2
2. [Les actes administratifs en Auvergne-Rhône-Alpes](#)----- 9
3. [Questions parlementaires](#)----- 14
4. [Jurisprudence](#)----- 18

Pour aller plus loin...

- [Quelques suggestions de lecture](#)-----20

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), nelly.mioni@irma-grenoble.com , Tél. : 04 76 47 73 73
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

©IRMa - Tous droits réservés.

1. - DROIT - Sélection des derniers textes parus au cours du 2e trimestre 2016

L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes officiels publiés au cours du trimestre, et classés par grands thèmes : Textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, risques miniers, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD...

TEXTES GÉNÉRAUX

Circulaire du 13 avril 2016 relative à la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme

Source : circulaires.gouv.fr, 13/04/2016

Une instruction interministérielle du 13 avril 2016 relative à la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme détaille les dispositifs de gestion de crise et de suivi des victimes que l'État peut déclencher en cas d'attentats commis en France et à l'étranger.

Ordonnance n° 2016-488 du 21 avril 2016 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement

Source : Journal Officiel, JORF n° 0095 du 22 avril 2016 texte n° 6

Ce texte crée une nouvelle modalité d'association des citoyens à la prise de décision publique en ce qui concerne les projets d'infrastructures ou d'équipements pouvant affecter leur cadre de vie. Le texte est accompagné d'un Rapport au Président de la République [En savoir plus :](#) <https://www.legifrance.gouv.fr>

Décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale

Source : Journal Officiel, JORF n° 0101 du 29 avril 2016 texte n° 5

La fonction d'autorité environnementale pour les plans et programmes relèvera désormais d'une mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) alors qu'elle est exercée aujourd'hui par les préfets de bassin, de région, de Corse ou de département selon les plans et programmes.

Note technique du 20 mai 2016 relative au renfort de la participation des DREAL de zone et des DIR de zone au dispositif de veille, de pré-crise et d'assistance à la gestion de crise comme conséquence de la suppression des centres régionaux d'information

Source : circulaires.gouv.fr, 20/05/2016

Cette note technique définit les modalités d'un renforcement de la participation des DREAL de zone et des DIR de zone à la préparation et à la gestion des crises. Elle prévoit en particulier le renfort de chaque préfecture de zone, hors Île-de-France, par des moyens humains affectés en DREAL de zone et à disposition du préfet de zone selon des modalités définies localement. Elle présente également le nouveau dispositif de préparation et de gestion des situations de crise routière applicable à compter du 1er mai 2016.

Instruction du 27 mai 2016 relative au Plan National Canicule 2016

Source : circulaires.gouv.fr, 27/05/2016

Cette instruction précise les objectifs, les différents niveaux du PNC 2016 et les mesures de gestion qui s'y rapportent ainsi que le rôle des différents partenaires.

Décret n° 2016-765 du 9 juin 2016 modifiant le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 portant création de l'établissement public Météo-France

Source : [Journal Officiel](http://Journal.Officiel), JORF n° 0135 du 11 juin 2016 texte n° 4

Le présent décret a pour principal objet de rendre compte des modifications qui sont intervenues depuis une vingtaine d'années en termes de missions et d'organisation de l'établissement public Météo-France.

RISQUES NATURELS

Note du 13 avril 2016 relative à la gestion des systèmes d'endiguement suite à la publication du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015

Source : circulaires.gouv.fr, 13/04/2016

La présente note a pour objet la présentation d'un guide méthodologique élaboré par les services de la Direction Générale de la Prévention des Risques qui apporte un éclairage technique sur les principales conséquences des dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) sur la gestion des ouvrages de prévention des inondations.

Proposition de loi relative au débroussaillage

Source : [Assemblée nationale](http://Assemblée.nationale), 27/04/2016

Le 27 avril 2016, une proposition de loi a été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale, visant notamment à préciser la notion de débroussaillage, en la définissant de manière plus exhaustive et à définir le périmètre sur lequel cette obligation s'impose.

Note technique du 31 mai 2016 relative à la mise en oeuvre d'actions de formation et de sensibilisation aux risques d'inondation sur les territoires à risques importants (TRI)

Source : circulaires.gouv.fr, 31/05/2016

Une note technique du ministère de l'Environnement vient préciser les modalités de mise en oeuvre d'actions de formation et de sensibilisation aux risques d'inondation sur les 122 territoires à risques importants (TRI) définis par arrêté. Les collectivités locales doivent proposer leur projet avant le 30 juin 2016.

Arrêté du 25 février 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0084 du 9 avril 2016 texte n° 28

Cet arrêté liste les communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2014 au 31 décembre 2014.

Arrêté du 25 février 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0085 du 10 avril 2016 texte n° 15

Cet arrêté liste les communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe naturelle, les mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) et les avalanches. **En Auvergne-Rhône-Alpes : Drôme (Montélimar et Teyssières), Isère (Vignieu et Nivolas-Vermelle).**

Arrêté du 25 mars 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0090 du 16 avril 2016 texte n° 20

Cet arrêté liste les communes reconnues en état de catastrophe naturelles pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (départements du Gers, Indre-et-Loire, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques).

Arrêté du 25 mars 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0090 du 16 avril 2016 texte n° 19

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par submersion marine ou chocs mécaniques des vagues, les mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) et les séismes. **En Rhône-Alpes : Accons (Ardèche - Inondations et coulées de boue du 3 novembre 2014 au 4 novembre 2014), Vimines (Savoie - Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 6 juin 2015 au 7 juin 2015).**

Arrêté du 26 avril 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0126 du 1 juin 2016 texte n° 25

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (départements de l'Aisne, de la Haute-Garonne et de l'Hérault).

Arrêté du 26 avril 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0126 du 1 juin 2016 texte n° 24

Cet arrêté liste les communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par submersion marines ou chocs mécaniques des vagues, les inondations par remontée de nappe phréatique, et les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique).

Arrêté du 8 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0133 du 9 juin 2016 texte n° 15

Cet arrêté établit l'état de catastrophe naturelle pour 782 communes situées dans 17 départements pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue survenus du 28 mai 2016 au 5 juin 2016.

Arrêté du 15 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0139 du 16 juin 2016 texte n° 30

496 nouvelles communes situées dans 24 départements, touchées par les récentes intempéries ont été reconnues en état de catastrophe naturelle. Elles s'ajoutent aux 862 communes déjà reconnues par arrêté du 9 juin, portant le total des communes reconnues en état de catastrophe naturelle à 1 358.

RISQUE TECHNOLOGIQUE - ICPE

Instruction du Gouvernement du 31 mars 2016 relative à l'accélération de la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Source : [Legifrance](#), 31/03/2016

Dans une instruction aux préfets du 31 mars, publiée le 7 avril 2016, la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, demande instamment aux préfets de donner un coup d'accélérateur au lancement des PPRT (Plans de prévention des risques technologiques). Elle donne aussi de nombreuses précisions sur la mise en œuvre de ces plans, très attendues par les collectivités concernées.

Instruction du Gouvernement du 28 avril 2016 définissant les axes d'action pour l'année 2016 de l'inspection des installations classées

Source : [Légifrance](#), 04/05/2016

La présente instruction détaille les actions prioritaires pour l'année 2016 pour mobiliser, fédérer et assurer la cohérence d'action des acteurs de la sphère État, services déconcentrés comme opérateurs, en faveur de la transition écologique et énergétique et de la croissance verte et de la protection des populations contre les risques industriels.

Décret n° 2016-630 du 19 mai 2016 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0117 du 21 mai 2016 texte n° 3

Le décret supprime le régime de l'autorisation et étend le régime de l'enregistrement de la rubrique 1435 relative aux stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.

Proposition de loi précisant les modalités de création d'une installation de stockage réversible en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue
Source : [Sénat](#), 30/03/2016

Le 30 mars 2016, une proposition de loi précisant les modalités de création d'une installation de stockage réversible en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue, a été enregistrée à la Présidence du Sénat. Elle a pour objet de définir la notion de réversibilité, poser le principe de la phase industrielle pilote qui débutera l'exploitation industrielle du site et adapter donc le calendrier posé par la loi de 2006.

Entrée en vigueur d'un accord international sur la sécurité le 8 mai 2016
Source : [Forum nucléaire suisse](#), 21/04/2016

La modification de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (Convention on the Physical Protection of Nuclear Material, CPPNM) est entrée en vigueur le 8 mai 2016. Le texte permet de réduire le risque d'attentat terroriste dans une centrale nucléaire et rend plus difficile le trafic de matières nucléaires

Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire
Source : [Sénat](#), 27/04/2016

L'ordonnance renforce notamment le contrôle de la sûreté nucléaire, en dotant l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) de moyens de contrôle et les pouvoirs de sanction plus gradués, tels que les amendes et astreintes administratives.

Arrêté du 28 avril 2016 [...] fixant les valeurs limites de rejet dans l'environnement des effluents des installations nucléaires de base n° 111 et n° 112 exploitées par Electricité de France-société anonyme (EDF-SA)
Source : [Légifrance](#), 07/05/2016

Arrêté du 28 avril 2016 portant homologation de la décision n° 2016-DC-0548 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 8 mars 2016 fixant les valeurs limites de rejet dans l'environnement des effluents des installations nucléaires de base n° 111 et n° 112 exploitées par Electricité de France-société anonyme (EDF-SA) dans les communes de Cruas, Meysse (département de l'Ardèche) et La Coucourde (département de la Drôme).

Arrêté du 8 avril 2016 délimitant la zone nucléaire à accès réglementé du centre nucléaire en démantèlement de Creys-Malville
Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0109 du 11 mai 2016 texte n° 5

Une zone nucléaire à accès réglementé (ZNAR) est créée sur le centre nucléaire en démantèlement de Creys-Malville. Les limites de cette ZNAR sont précisées dans le plan annexé au présent arrêté.

Arrêté du 9 mai 2016 délimitant la zone nucléaire à accès réglementé du centre nucléaire de production d'électricité de Tricastin
Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0116 du 20 mai 2016 texte n° 7

Une zone nucléaire à accès réglementé (ZNAR) est créée sur le centre nucléaire de production d'électricité de Tricastin. Le fait de pénétrer à l'intérieur de la ZNAR sans autorisation du titulaire de l'autorisation est passible des sanctions prévues à l'article L. 1333-13-12 du code de la défense.

Arrêté du 10 mai 2016 délimitant la zone nucléaire à accès réglementé du site nucléaire AREVA NP de Romans

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0123 du 28 mai 2016 texte n° 12

Une zone nucléaire à accès réglementé (ZGAR) est créée sur le site AREVA NP de Romans. Le fait de pénétrer à l'intérieur de la ZGAR sans autorisation du titulaire de l'autorisation est passible des sanctions prévues à l'article L. 1333-13-12 du code de la défense.

Arrêté du 10 mai 2016 délimitant la zone nucléaire à accès réglementé du centre nucléaire de production d'électricité de Saint-Alban/Saint-Maurice

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0123 du 28 mai 2016 texte n° 11

Une zone nucléaire à accès réglementé (ZGAR) est créée sur le centre nucléaire de production d'électricité de Saint-Alban/Saint-Maurice. Le fait de pénétrer à l'intérieur de la ZGAR sans autorisation du titulaire de l'autorisation est passible des sanctions prévues à l'article L. 1333-13-12 du code de la défense.

Arrêté du 24 mai 2016 délimitant la zone nucléaire à accès réglementé du centre nucléaire de production d'électricité de Bugey

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0128 du 3 juin 2016 texte n° 2

Une zone nucléaire à accès réglementé (ZGAR) est créée sur le centre nucléaire de production d'électricité de Bugey. Le fait de pénétrer à l'intérieur de la ZGAR sans autorisation du titulaire de l'autorisation est passible des sanctions prévues à l'article L. 1333-13-12 du code de la défense.

Avis n° 2015-AV-0250 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22/12/2015 sur le projet de décret autorisant le CEA à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'INB "centrale Phénix" (Marcoule - Gard)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0130 du 5 juin 2016 texte n° 55

Avis favorable au projet de décret autorisant le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 71 dénommée « centrale Phénix », située sur le site de Marcoule, dans la commune de Chusclan (Gard).

Projet de décision de l'ASN modifiant la décision n° 2012-DC-0311 du 4 décembre 2012 relative à la poursuite du fonctionnement du réacteur 2 de la centrale nucléaire du Bugey après son troisième réexamen périodique

Source : [ASN \(Autorité de sûreté nucléaire\)](#), 13/06/2016

Ce projet de décision met à jour une prescription applicable à tous les réacteurs situés sur la centrale nucléaire du Bugey (INB n° 78 et n° 89). Ces réacteurs sont exploités par Électricité de France - Société Anonyme (EDF-SA) sur la commune de Saint-Vulbas (département de l'Ain). Les observations peuvent être faites par voie électronique sur le site de l'ASN jusqu'à la date du 4 juillet 2016.

Décret n° 2016-793 du 14 juin 2016 autorisant le CEA à créer une installation nucléaire de base dénommée DIADEM sur le site de Marcoule (Gard)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0139 du 16 juin 2016 texte n° 8

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) est autorisé à créer sur le territoire de la commune de Chusclan (département du Gard) une installation nucléaire de base dénommée DIADEM. L'installation est destinée à l'entreposage de conteneurs de déchets radioactifs solides irradiants émetteurs β ou riches en émetteurs α . Le décret est accompagné d'un avis de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 novembre 2015. [En savoir plus : https://www.legifrance.gouv.fr/](https://www.legifrance.gouv.fr/)

Arrêté du 3 juin 2016 délimitant la zone nucléaire à accès réglementé du centre nucléaire de production d'électricité de Cruas-Meysses

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0143 du 21 juin 2016 texte n° 3

Une zone nucléaire à accès réglementé (ZGAR) est créée sur le centre nucléaire de production d'énergie de Cruas-Meysses (Ardèche). Le fait de pénétrer à l'intérieur de la ZGAR sans autorisation du

titulaire de l'autorisation est passible des sanctions prévues à l'article L. 1333-13-12 du code de la défense.

Décret n° 2016-846 du 28 juin 2016 relatif à la modification, à l'arrêt définitif et au démantèlement des installations nucléaires de base ainsi qu'à la sous-traitance

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0150 du 29 juin 2016 texte n° 2

Ce décret traduit dans une nouvelle procédure le principe de démantèlement des installations nucléaires de base (INB) "au plus tôt" après leur arrêt définitif tel que fixé par l'article 127 de la loi de transition énergétique.

INSTALLATIONS HYDROELECTRIQUES

Ordonnance n° 2016-518 du 28 avril 2016 portant diverses modifications du livre V du code de l'énergie

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0101 du 29 avril 2016 texte n° 4

Avec la publication d'une ordonnance et d'un décret d'application, le modèle français des concessions hydroélectriques est désormais fixé. Création de sociétés d'économie mixte hydroélectriques, instance de concertation locale, regroupement des concessions par vallée, les principales réformes actées par la loi sur la transition énergétique associant davantage les collectivités à la gestion des concessions peuvent ainsi être mises en application.

Le texte est accompagné d'un Rapport au Président de la République. [En savoir plus :](#)
<https://www.legifrance.gouv.fr/>

RISQUES LIÉS AUX TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

**Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) :
Projet d'amendements aux annexes A et B**

Source : [UNECE \(United Nations Economic Commission for Europe\)](#), 03/03/2016

La Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (United Nations Economic Commission for Europe - Unece) a publié un récapitulatif des modifications de l'ADR proposées par le groupe de travail des transports des marchandises dangereuses au cours de ses 96e à 99e sessions. Ces modifications, si elles sont adoptées, entreraient en vigueur en 2017.

2. Actes administratifs en Auvergne-Rhône-Alpes

Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels extraits des Recueils des Actes Administratifs de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes, classés par département.

➤ AIN

Arrêté préfectoral du 11/04/2016 : Modification de l'arrêté du 3 décembre 2013 portant création de la Commission de Suivi de Site du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, 15/04/2016, p. 26](#)

L'article 2 de l'arrêté du 3 décembre 2013 modifié portant création de la Commission de Suivi de Site (CSS) du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain est modifié

Arrêté portant délimitation des communes du département soumises à un risque naturel ou technologique prévisible pour la prévention dans les terrains de campings et de caravanage

Source : [Préfecture de l'Ain, 04/05/2016](#)

Sont considérées comme soumises à un risque naturel ou technologique prévisible l'ensemble des communes du département de l'Ain. En application des dispositions de l'article R.443-9 du code de l'urbanisme, les terrains de campings et de stationnement des caravanes doivent être dotés de dispositifs permettant d'assurer l'information, l'alerte et l'évacuation des occupants. Un cahier de prescriptions de sécurité conforme à l'arrêté ministériel du 6 février 1995 sera mis en place dans chaque terrain de camping. (page 64 du document).

Arrêté fixant la liste des parties prenantes et le service référent pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du Val de Saône

Source : [Préfecture de l'Ain, 04/05/2016](#)

Les parties prenantes concernées par la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du Val de Saône, qui comprend les TRI de Chalon-sur Saône et de Mâcon : communes, EPCI, services de l'Etat, acteurs locaux (en page 68 du document).

Gestion sédimentaire du Haut-Rhône

Source : [Préfecture de l'Ain, 04/05/2016](#)

En septembre dernier, la préfecture de l'Ain et le Canton de Genève ont convenu d'un protocole fixant les modalités de gestion transfrontalière des sédiments du Haut-Rhône. Cet accord fixe des modalités de gestion du cours d'eau permettant d'assurer la sécurité des riverains tout en prenant en compte les intérêts socio-économiques et en minimisant les impacts sur l'environnement.

Arrêté DDT 01-2016-05-11-004 du 11/05/2016 : Abrogation de l'arrêté du 03 mars 2004 et prescription de l'établissement d'un PPR "inondation de l'Albarine et de ses affluents" sur la commune de Chaley

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, N° 01-2016-057 du 20 mai 2016, p. 18](#)

L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles est prescrit sur la commune de Chaley. L'aléa pris en compte est le suivant : inondation de l'Albarine et de ses affluents.

Arrêtés du 13/06/2016 : Modification IAL

Source : [Préfecture de l'Ain, RAA du 17 juin 2016, p. 22-40](#)

Modification de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques des communes suivantes : L'Arboys-en-Bugey, Champdor-Corcelles, Groslée-Saint-Benoit, Haut-Valmorey, Le Poizat-Lalleyriat, Parves-et-Nattage, Val-Revermont.

Prescription de la révision du PPR "mouvements de terrains, crues torrentielles et ruissellements sur versant" sur la commune de Bellegarde-sur-Valserine

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), RAA du 24 juin 2016, p. 12

La révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles "mouvements de terrain, crues torrentielles et ruissellements sur versant" de la commune de Bellegarde-sur-Valserine est prescrite. La révision porte sur les points suivants : la prise en compte du nouvel aléa "mouvements de terrain" issu de l'étude en cours, la rectification d'erreurs matérielles de cartographie constatées dans le PPR approuvé.

➤ ALLIER

Arrêté du 02/02/2016 : Approbation du PPR Mouvements de Terrain de la commune de Hérisson

Source : [Préfecture de l'Allier](#), 19/04/2016

Le Plan de prévention des risques Mouvements de Terrain sur la commune de Hérisson est approuvé. Les documents sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Allier (note de présentation, cartes d'aléas, cartes d'enjeux, zonage réglementaire...).

Révision générale du PPRi de l'agglomération moulinoise

Source : [Préfecture de l'Allier](#), 04/05/2016

Le compte-rendu de la réunion de présentation de la version n°1 du PPRi de l'agglomération moulinoise est en ligne (18 mars 2016).

Arrêté préfectoral N° 1532 / 2016 du 13/05/2016 : Prescription de la modification suivant une procédure simplifiée du PPRT de la société ADISSEO France SAS sur les communes de Commentry et Malicorne

Source : [Préfecture de l'Allier](#), Recueil spécial du 13 mai 2016, p. 10

Est prescrite, conformément aux articles L.515-15 à L.515-25 du code de l'environnement, la modification du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) générés par l'établissement ADISSEO sur les communes de Commentry et Malicorne. La consultation du public sera organisée pendant une durée de 15 jours, à compter du 23 mai 2016.

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1038 du 05/04/2016 : Prescription de la révision du PPR inondation du fleuve Loire

Source : [Préfecture de l'Allier](#), Recueil spécial du 24 mai 2016, p. 5

La révision générale du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) du fleuve Loire est prescrite sur le territoire des 12 communes suivantes : Avrilly, Luneau, Chassenard, Molinet, Coulanges, Pierrefitte-sur-Loire, Diou, Dompierre-sur-Besbre, Beaulon, Garnat-sur-Engièvre, Saint-Martin-des-Lais, Gannay-sur-Loire. [En savoir plus : http://www.allier.gouv.fr/](http://www.allier.gouv.fr/)

Approbation de la modification du PPRT ADISSEO à Commentry

Source : [DREAL Auvergne](#), 04/07/2016

Le 28 juin 2016, le préfet de l'Allier a approuvé la modification suivant une procédure simplifiée du zonage et du règlement du PPRT Adisseo à Commentry. [En savoir plus sur ce PPRT : http://www.risques.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.risques.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/)

➤ ARDECHE

Approbation de la modification du PPR mouvements de terrain dans la commune de Saint-Georges-les-Bains

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 7 du 26 avril 2016, p. 81

La modification du Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrains (PPR mt) de la commune de Saint-Georges-les-Bains est approuvée par arrêté préfectoral du 14 avril 2016.

➤ CANTAL

Arrêté n° 2016-462 du 29/04/2016 fixant des prescriptions suite à la fourniture de la première étude de dangers du barrage de Tauron

Source : [Préfecture du Cantal](#), N° 22 du 29 avril 2016, p. 12

La société Électricité de France (EdF), Unité de Production Centre, exploitant l'ouvrage hydraulique de Taurons, met en œuvre dans les délais définis l'ensemble des prescriptions édictées par le présent arrêté.

➤ DROME

Plan de Prévention des Risques inondation d'Érôme approuvé le 19 avril 2016

Source : [Préfecture de la Drôme](#), 22/04/2016

Le PPR inondation de la commune de Érôme est approuvé par arrêté préfectoral du 19 avril 2016. La commune d'Érôme est soumise aux risques d'inondation du Rhône et de son affluent la Rionne. Son territoire est longé par le canal d'aménagé à l'usine hydroélectrique CNR de Gervans et par une digue qui lui assure une protection contre une crue d'occurrence millénaire.

➤ LOIRE

Arrêté préfectoral n° DT-16-0295 prescrivant un plan de prévention des risques miniers (PPRM) sur les communes de la vallée de l'Ondaine

Source : [Préfecture de la Loire \(site web\)](#), 04/05/2016

L'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) est prescrite sur les communes de Saint Paul en Cornillon, Unieux, Fraisses, Firminy, Le Chambon Peugerolles, Roche la Molière, La Ricamarie, Saint Genest Lerpt et Saint Étienne (enclave de Saint Victor sur Loire)(page 66 du document).

Arrêté préfectoral N° DT-16-0378 du 03/05/2016 : Prescription d'un PPRM sur la commune de Saint-Etienne (hors enclave de Saint-Victor-sur- Loire)

Source : [Préfecture de la Loire \(site web\)](#), 12/05/2016

Le périmètre mis à l'étude est délimité sur la carte figurant à l'annexe 1 du présent arrêté. Sont comprises dans ce périmètre, à l'intérieur du territoire de la commune concernée, les zones de travaux

miniers souterrains et, lorsqu'elles débordent par rapport à celles-ci, les zones potentielles d'aléas miniers.

Conclusion de l'enquête publique à Chazelles-sur-Lyon autorisation police de l'eau

Source : [Préfecture de la Loire \(site web\)](#), 26/05/2016

Le rapport et les conclusions de l'enquête publique relative au projet de travaux sur le système pluvial du bassin versant "des CALLES" présenté par commune de Chazelles-sur-Lyon au titre de l'autorisation unique au titre de la Police de l'eau, sont en ligne.

➤ HAUTE-LOIRE

Protection contre l'incendie de bois, plantations, landes et maquis

Source : [Préfecture de la Haute-Loire](#), 26/04/2016

En Haute-Loire, l'arrêté préfectoral n° SIDPC 2015-07 du 1er juin 2015 porte prescriptions applicables à la protection contre l'incendie de bois, forêts, plantations, landes et maquis. Cet arrêté est applicable à partir du 1er mars 2016.

➤ PUY-DE-DOME

Arrêté du 13/06/2016 : Nomination de la mission d'enquête de reconnaissance des biens sinistrés et de l'étendue des dégâts causés par la grêle en 2016

Source : [Préfecture du Puy-de-Dôme](#), RAA 82 du 17 juin 2016, p. 12

Il est constitué conformément à l'article R361-20 du code rural, une mission d'enquête chargée chargée de recueillir les informations relatives aux conditions climatiques afin de déterminer notamment leur caractère exceptionnel et leur lien direct avec des dommages constatés dans le département sur le secteur agricole.

➤ RHONE

Arrêté zonal N° EMIZ_2016_04_26_1 du 26 avril 2016 portant organisation provisoire pour les activités de gestion de crises routières

Source : [Préfecture du Rhône](#), 04/05/2016

Les plans de gestion de trafic constituant les dispositions spécifiques à la préparation et la gestion des crises routières du plan ORSEC de zone restent en vigueur avec une mise en œuvre adaptée aux modalités d'organisation provisoire (en page 60 du document).

Arrêté 2016-20 Plan ORSEC EURO 2016 du 29 avril 2016

Source : [Préfecture du Rhône](#), 04/05/2016

Le plan ORSEC "EURO 2016" annexé au présent arrêté est approuvé. Il est applicable durant la période de la manifestation sportive du 10 juin 2016 au 10 juillet 2016 (en page 45 du document).

Arrêté du 26/05/2016 : Modification du plan ORSEC NOVI

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), RAA spécial du 09/06/2016, p. 89

Le plan ORSEC "NOmbreuses Vlctimes" destiné à porter secours à de nombreuses victimes est modifié. Les fiches 1, 2 et 5 du chapitre B-III version 2 de mai 2016 relatives au système de dénombrement et de traçabilité des victimes SINUS annulent et remplacent les fiches 1, 2 et 5 du chapitre B III version 1 de mai 2013.

Imposition de prescriptions de mise en sécurité et de mesure immédiates prises à titre conservatoire concernant la société BLUESTAR SILICONES à Saint-Fons

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), 30/06/2016

Après l'incendie qui s'est déclaré le 28 juin 2016 dans le bâtiment 41 de stockage de produits inflammables de la société Bluestar Silicones à Saint-Fons, cet arrêté prescrit entre autre, des mesures d'urgence pour sécuriser les accès au site et la mise à jour de l'étude de danger.

► SAVOIE

Arrêté préfectoral DDT/SSR/unité risques n° 2016-0562 du 14/04/2016 : Modification n° 1 du PPR inondation du bassin chambérien, secteur entrée sud de Technolac impactant les communes de La Motte Servolex et du Bourget-du-Lac

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), 29/04/2016, p. 13

La modification n° 1 du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du bassin chambérien est approuvée. Elle concerne l'entrée sud de Technolac, sur les communes de La Motte Servolex et du Bourget-du-Lac. Cette modification impacte uniquement le plan de zonage au niveau de la bande de sécurité en arrière de la digue de la Leysse.

Arrêté préfectoral du 18/05/2016 : Approbation du plan départemental nombreuses victimes (NOVI)

Source : [Préfecture de Savoie](#), N° 73 du 10 juin 2016, p. 62

Le plan départemental nombreuses victimes, joint au présent arrêté, est annexé au dispositif ORSEC départemental et est applicable à compter du 18 mai 2016.

Arrêté préfectoral du 01/06/2016 : Prescription de la révision partielle du PPRN de la commune de Seez

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), N° 73 du 10 juin 2016, p. 80

La révision partielle du plan de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R.) est prescrite sur une partie du territoire de la commune de Séez. Les risques pris en compte sont les crues torrentielles et les inondations du torrent du Reclus.

Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), 01/07/2016

Arrêtés préfectoraux instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques concernant plusieurs communes de Savoie (RAA N° 73-2016-021 à 73-2016-028).

3. Questions parlementaires

Gestion des risques naturels - PPRN

Simplification de statut du PAPI du Gier : Question N° 92808 de M. Georges Fenech (Rhône)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du ministère de l'Environnement publiée au JO le : 05/04/2016 page : 2861

[...] Sous réserve de leur labellisation, les actions du PAPI [du Gier] complet pourront être mises en œuvre en 2017. Cette procédure de labellisation du PAPI complet, à laquelle tous les porteurs de projets sont soumis, leur permet de bénéficier d'une reconnaissance de la qualité de leur projet et de la gouvernance locale, ainsi que des subventions significatives de l'État, issues essentiellement du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Réchauffement climatique et territoires littoraux : Question N° 92266 de M. Frédéric Cuvillier (Pas-de-Calais)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du ministère de l'Environnement publiée au JO le : 05/04/2016 page : 2859

Dans le cadre de l'appel à projet programmé par la stratégie nationale, cinq expérimentations ont été retenues par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et sont encore en cours. Le comité national de suivi de la stratégie nationale, installé depuis janvier 2015, considère que cet appel à projet est très révélateur et qu'il fait partie des axes prioritaires à mettre en œuvre pour la fin 2015. Quel est l'état d'avancement de cet objectif ?

Prévention des inondations en France : Question N° 89994 de M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Lozère)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du ministère de l'Environnement publiée au JO le : 05/04/2016 page : 2841

En réponse à M. Morel-A-L'Huissier, le Gouvernement précise les actions de prévention des inondations mises en place après la transposition en droit français, de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, le 12 juillet 2010

Responsabilité personnelle des élus et protection des personnes face aux risques climatiques :

Question écrite n° 14463 de M. Daniel Laurent (Charente-Maritime)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 14/04/2016 - page 1593

M. Laurent souhaite savoir si le Gouvernement entend réexaminer l'attribution de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations aux collectivités (Gemapi).

Cartographie des cours d'eau : Question N° 92774 de M. Christian Kert (Bouches-du-Rhône)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du ministère de l'Environnement publiée au JO le : 03/05/2016 page : 3780

[...] "Les critères utilisés pour la définition d'un cours d'eau sont issus de la jurisprudence du Conseil d'État (notamment son arrêt du 21 octobre 2011) et sont repris dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Tout en prenant en compte les particularités locales, cette démarche homogène sur l'ensemble du territoire permettra ainsi à chaque usager de visualiser facilement les cours d'eau sur une carte publiée sur internet. [...] Les erreurs éventuelles pourront être rectifiées par les préfets. En conséquence, il n'y a pas lieu d'adopter un moratoire sur cette instruction, qui est conforme au droit en vigueur et qui permet une clarification attendue par le monde rural."

Mise en œuvre groupée de mesures individuelles de réduction de vulnérabilité contre les inondations : Question écrite n° 19893 de Mme Brigitte Micouleau (Haute-Garonne)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 19/05/2016 - page 2093

[...] "Des outils existent donc et la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, ne juge pas nécessaire d'élargir le champ des mesures de financement par le FPRNM, ni de rendre plus complexe leur mise en œuvre par des procédures les qualifiant d'opérations d'intérêt général. L'amélioration souhaitée passe par des opérations de sensibilisation auprès des collectivités et des habitants des zones à risques dans un cadre de concertation pour convaincre les propriétaires de leur intérêt et les mettre en œuvre à travers des PPRI lors de leur élaboration ou de leur révision, ou dans le cadre des programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) pour des équipements."

Prévention des inondations en zone rurale : Question écrite n° 19891 de Mme Brigitte Micouleau (Haute-Garonne)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 02/06/2016 - page 2376

Mme Micouleau demande de quelle manière, en complément des TRI, l'État envisage de développer une véritable politique nationale de prévention des inondations en secteur rural, et ce en allouant, notamment, des moyens financiers spécifiques pour ces territoires.

Pouvoirs de la police de l'eau : Question écrite n° 16056 de M. Jean Louis Masson (Moselle)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 02/06/2016 - page 2368

La confusion entre cours d'eau et fossés est très répandue, notamment lorsque les cours d'eau ont été très aménagés et rectifiés par le passé. Afin de lever ces incompréhensions, et suite à des travaux associant l'ensemble des parties prenantes, le ministère de l'environnement, a demandé aux services déconcentrés, par l'instruction du Gouvernement du 3 juin 2015, d'établir des cartographies des cours d'eau et de les mettre à disposition du public. Par ailleurs, la ministre chargée de l'environnement, a demandé de décliner localement des guides de bonnes pratiques sur l'entretien de cours d'eau. Ce travail important, et indispensable pour faire connaître la réglementation applicable, a commencé sur le terrain, depuis l'an passé et associe localement, les parties prenantes concernées.

Ruissellement des eaux pluviales : Question N° 79025 de Mme Marie-Jo Zimmermann (Moselle)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du ministère de l'Intérieur publiée au JO le : 31/05/2016 page : 4802

[...] "si la mise en place d'un réseau de collecte des eaux de pluie ne constitue pas une obligation pour les communes, leur responsabilité est susceptible d'être engagée du fait d'un défaut de conception de la voirie entraînant un ruissellement sur les propriétés riveraines."

Prévention du risque de crue de la Seine : Question N° 94127 de M. Pascal Popelin (Seine-Saint-Denis)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEEM publiée au JO le : 31/05/2016 page : 4747

Tous les spécialistes s'accordent à dire que Paris devrait, à plus ou moins brève échéance, être une nouvelle fois frappée par une grande crue centennale que les dispositifs déployés ces dernières années pour en limiter l'impact ne pourront totalement contenir. M. Popelin souhaite connaître les actions que le Gouvernement entend entreprendre pour éviter au mieux un tel risque.

Procédure d'indemnisation des communes frappées par des catastrophes naturelles : Question N° 81228 de Mme Sabine Buis (Ardèche)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du ministère de l'Intérieur publiée au JO le : 14/06/2016 page : 5568

[...] "Pour les collectivités touchées par les intempéries, le montant final de l'aide de l'Etat peut ainsi représenter jusqu'à 80 % de l'assiette éligible si le montant des dégâts éligibles est supérieur à 50 %

du budget total de la collectivité. Enfin, l'appui d'une mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) permettra d'accélérer la procédure d'indemnisation en mobilisant l'aide de l'Etat dans un délai moyen d'environ 4 mois après la survenue de l'événement."

Mesures suite aux inondations : Question d'actualité au gouvernement n° 0897G de M. Jean-Pierre Sueur (Loiret)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Premier ministre publiée dans le JO Sénat du 10/06/2016 - page 9347

En réponse à M. Sueur, le Premier ministre précise les mesures prises à la suite des inondations de fin mai-début juin 2016 notamment les mesures d'indemnisation des communes affectées. Un retour d'expérience sera réalisé sur la gestion de crise du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran et les difficultés rencontrées sur l'autoroute A10, et plus généralement dans les réseaux de transport.

Sites Seveso - PPRT

Coopération entre les services de l'État et les exploitants de sites « Seveso » : Question écrite n° 19090 de M. Hervé Maurey (Eure)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 19/05/2016 - page 2091

exploitants des sites « Seveso » ont souvent recours à des prestataires extérieurs pour en assurer la protection et la surveillance. Or, il semble qu'ils rencontrent les plus grandes difficultés pour obtenir des services compétents de l'État des réponses rapides à leurs interrogations quant à la probité des agents qui sont mis à leur disposition par ces prestataires de sécurité. Quelles initiatives le Gouvernement entend adopter pour remédier à cette situation et donner aux exploitants de site « Seveso » les moyens d'assurer la sécurité des sites dans des conditions optimales.

Plans de prévention des risques technologiques : Question N° 76749 de M. Philippe Meunier (Rhône)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEEM publiée au JO le : 31/05/2016 page : 4725

"Les PPRT Ces plans sont aujourd'hui majoritairement approuvés. Toutefois, les premiers cas de mise en œuvre ont révélé des difficultés d'application pour les activités riveraines des sites à risques. L'ordonnance no 2015-1324 du 22 octobre 2015 a ainsi permis de définir de nouvelles modalités d'application des PPRT pour ces activités économiques." [...]

Nucléaire

Modernisation du parc actuel des centrales nucléaires : Question écrite n° 20621 de M. Roland Courteau (Aude)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 14/04/2016 - page 1594

[...] "Il sera nécessaire, sous réserve des autorisations de l'autorité de sûreté nucléaire, de prolonger au-delà de 40 ans la durée de vie de certains réacteurs nucléaires existants pour assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité. Cette prolongation constituera une opportunité économique pour les consommateurs d'électricité puisque ces centrales seront amorties et pourront produire de l'électricité avec des investissements inférieurs à ceux nécessaires pour de nouvelles installations de production d'électricité."

La sécurité et la protection des centrales nucléaires face à la menace terroriste : Question N° 91228 de M. Pierre-Yves Le Borgn' (Français établis hors de France)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du ministère de l'Intérieur publiée au JO le : 03/05/2016
page : 3836

Suite aux attentats terroristes en France, il est demandé les mesures mises en œuvre par le Gouvernement pour assurer la protection maximale des centrales, cette protection devant couvrir leur accès terrestre mais aussi aérien.

Sûreté nucléaire : Question écrite n° 20373 de Mme Marie-Françoise Perol-Dumont (Haute-Vienne)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 02/06/2016 - page 2379

En 2009, le taux de couverture en fin de campagne de distribution de comprimés d'iode était de 93,5 %. La campagne actuelle, comme la précédente, concerne la zone des 10 km autour des centrales nucléaires. Lors du comité de pilotage du 14 mars dernier, les taux de retrait en pharmacie étaient de 30,4 % pour les particuliers, 17 % pour les entreprises, collectivités et établissements recevant du public non scolaires et 50 % pour les établissements scolaires. Des relances sont déjà faites ou sont prévues . Des travaux sont par ailleurs en cours sur l'opportunité d'étendre les rayons des périmètres des plans particuliers d'intervention (PPI) suite au retour d'expérience de la catastrophe de Fukushima.

SAIP

SAIP - la question écrite au ministre de l'intérieur

Source : [AMARIS \(Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs\)](#), 21/06/2016

Yves Blein, président d'AMARIS et député du Rhône, a posé une question écrite au ministre de l'Intérieur pour savoir si le Gouvernement a abandonné le principe permettant d'informer toutes les personnes présentes dans la zone de couverture d'une antenne-relais grâce à la technique de diffusion cellulaire.

4. Jurisprudence

Risques naturels

L'approche probabiliste du risque dans la définition et la réglementation des zones d'aléa des plans de prévention des risques naturels

Source : [Village de la justice](#), 20/04/2016

"Le Conseil d'État, dans un arrêt du 6 avril 2016 « Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie c/ M. C et autres » (n° 386000) précise les modalités d'établissement des zones exposées à un aléa fort, dans les plans de prévention des risques naturels (PPRN)."

Corse-du-Sud : Contentieux autour d'une digue le long du fleuve Sagone

Source : [France 3.fr](#), 26/04/2016

En première instance la justice a donné raison aux défenseurs de l'environnement craignant les risques d'inondations, et ordonné à un exploitant agricole la remise en état de la rive du fleuve où il a réalisé un enrochement. Celui-ci a décidé de faire appel de cette décision "incompréhensible".

Chambéry/Tignes - Trois moniteurs de l'UCPA jugés par la cour d'appel

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 13/05/2016

Une monitrice stagiaire de 20 ans avait été emportée par une avalanche le 5 décembre 2012, alors qu'elle évoluait avec son groupe encadré par trois moniteurs formateurs de l'UCPA de Tignes. En arrêt cardio-respiratoire, elle était décédée le lendemain au CHU de Grenoble. Un autre stagiaire, pris dans la coulée, avait pu être secouru à temps.

Prévention : Le classement en zone inconstructible par un plan de prévention du risque incendie

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 25/05/2016

[...] "La circonstance qu'un plan d'occupation des sols ou un plan local d'urbanisme a précédemment classé une parcelle de terrain en zone constructible n'est pas de nature à faire obstacle à ce qu'elle soit classée en zone inconstructible par un plan de prévention du risque incendie de forêt si les particularités de la situation l'exigent." [...] [En savoir plus : https://www.legifrance.gouv.fr/](https://www.legifrance.gouv.fr/)

Gironde : Un maire condamné pour avoir voulu prévenir des risques d'inondations

Source : [Le Figaro](#), 08/06/2016

Daniel Amblevert, maire de Sainte-Florence (Gironde), avait fait réaliser des travaux de curage d'un cours d'eau. Il a été condamné en appel pour avoir procédé au nettoyage sans autorisation préalable.

Dommages de travaux publics et aménagement des berges : la démonstration du préjudice anormal et spécial est nécessaire ! (Conseil d'État, 25 mai 2016, n° 393692)

Source : [GreenLaw Avocat](#), 08/06/2016

Durant un hiver, une partie des eaux de l'Oise s'est déversée accidentellement dans un étang à la suite d'une rupture de la digue le séparant de la rivière.

Tempête Xynthia

La mansuétude de la cour d'appel. Commentaire de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Poitiers le 4 avril 2016, n° 16/00199

Source : [Journal des Accidents et des Catastrophes \(JAC\)](#), N° 163 - Avril 2016

"S'il était prévisible que la sanction du maire serait allégée en appel et que l'exception d'incompétence du juge judiciaire pour le prononcé des intérêts civils serait admise, force est de constater que la cour d'appel de Poitiers est allée bien au-delà de ces prévisions, affaiblissant considérablement l'impact pédagogique de la justice pénale en matière de sécurité. L'appréciation des culpabilités par la cour de Poitiers pose la question de la nature de cet arrêt : est-il juridique ou politique ?"

Mémo sur l'arrêt du 4 Avril 2016 de la cour d'appel de Poitiers

Source : [Blog de La-Faute-sur-Mer](#), 15/06/2016

L'ancien maire de La Faute a été reconnu pénalement coupable d'homicides involontaires et de la mise en danger des habitants de La Faute sur Mer. La Cour appuie cet arrêt sur huit manquements graves et fautifs.

Indemnisation de propriétaires proches du littoral (bordeaux.cour-administrative-appel.fr)

Source : [Blog de La-Faute-sur-Mer](#), 17/06/2016

La cour administrative d'appel de Bordeaux accueille partiellement les demandes indemnitaires de propriétaires de terrains situés dans la commune d'Aytré et devenus inconstructibles à la suite de la tempête Xynthia.

La commune d'Aytré (17) condamnée à indemniser les propriétaires d'un terrain

Source : [France 3.fr](#), 30/06/2016

La Cour d'Appel de Bordeaux a donc donné satisfaction aux propriétaires d'un terrain situé à Aytré, l'une des communes du littoral de la Charente-Maritime qui avait été particulièrement impactée par la tempête Xynthia. Les juges demandent à la mairie d'indemniser les propriétaires pour compenser une importante perte financière.

Risques technologiques - ICPE

Urbanisme/ICPE : l'obligation de vérifier les règles de distances d'éloignement ICPE pour l'autorité d'urbanisme est elle une nouvelle atteinte au principe d'indépendance des législations? (CE, 24 février 2016, n° 380556)

Source : [GreenLaw Avocat](#), 14/04/2016

"Le Conseil d'Etat pourrait, une nouvelle fois, avoir porté atteinte au principe d'indépendance des législations entre l'urbanisme et le droit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en jugeant qu'il appartient à l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire un bâtiment à usage d'habitation de vérifier le respect des dispositions législatives ou réglementaires fixant de telles règles de distance, quelle qu'en soit la nature."

POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous suggère quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet.

Vous souhaitez consulter :

- l'intégralité du fonds de la bibliothèque, [rendez-vous sur le catalogue en ligne](#),
- [les dernières acquisitions](#)
- [les sélection thématiques](#)
- [les notes de lecture](#)
- [les articles de revues](#)

[Article] - [Organiser les compétences locales de l'eau : un défi pour fin 2017](#)

Graindorge, Joël, in [Techni.Cités](#), Mars 2016, 291, p. 60-61

Elaborer une stratégie et un schéma d'organisation des compétences dans le domaine de l'eau (Gemapi, ressources en eau, assainissement, eaux pluviales...) c'est l'objet d'un arrêté paru le 2 février 2016.

Rechercher une cohérence d'actions entre ces compétences et rationaliser les structures actuelles : tels sont les enjeux de cette nouvelle mesure.

[Ressource électronique] - [Le territoire et ses réseaux techniques face au risque d'inondation](#) Centre Européen de Prévention des Risques (CEPRI), 2016, 85 p., Orléans : CEPRI

Ce guide a pour objet :

- de présenter les liens entre vulnérabilité des territoires et vulnérabilité des réseaux ;
- d'expliquer les enjeux et motivations des acteurs concernés par la gestion des réseaux et par la gestion des inondations ;
- de proposer des pistes techniques, organisationnelles, réglementaires et financières pour mieux connaître les réseaux et leur vulnérabilité, pour réduire la vulnérabilité des réseaux et pour faire face aux défaillances des réseaux.

Le document est complété par des fiches synthétiques portant sur chaque type de réseau. Elles s'adressent aussi bien aux gestionnaires de ces réseaux qu'à leurs usagers.

[Ressource électronique] - [Organisation du contrôle des transports de marchandises dangereuses](#)

Follenfant, Philippe - [Galibert, Thierry \(CGEDD\)](#) - [Soilly, Patricia](#)

2016, 47 p., Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)

L'analyse porte sur les trois modes de transport terrestre (routier, ferroviaire et fluvial). Elle s'est appuyée sur les auditions des responsables administratifs et des professionnels concernés, sur celles des organisations syndicales des contrôleurs des transports terrestres et sur des déplacements en région.

[Actes de colloque] - [Les programmes d'Actions et de Prévention des Inondations \(PAPI\) : Expériences, bilans, et perspectives](#)

Gherardi, M. - [Leone, Frédéric](#) - [Vinet, Freddy](#), 2015, 385 p., Montpellier : Université Paul-Valéry

Ce séminaire annuel avait pour objectif de rassembler les professionnels, acteurs locaux, élus et chercheurs impliqués ou intéressés par l'outil PAPI afin d'échanger sur leurs savoirs et expériences.

[Actes de colloque] - [30 ans de politique inondation : Regard sur la politique de prévention des inondations et sa mise en oeuvre par les gestionnaires de milieux aquatiques](#)

ARPE, 2015, 71 p., Aix-en-Provence : ARPE PACA

Ce document propose une analyse "historique" des politiques nationales de gestion du risque d'inondation et des retours d'expériences de "syndicats de rivière", recueillis lors de deux journées thématiques du Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques sur les inondations qui se sont déroulées en novembre 2013 et en mai 2015.